



Commune de Sardieu  
131 Chemin neuf  
04.74.20.24.69  
Mairie.sardieu@orange.fr  
www.sardieu.net

## 2. LES ZAEnR, EN BREF

### Quels principes faut-il respecter pour les ZAEnR

- . Une prise en compte de la diversité des énergies renouvelables, de manière à considérer l'ensemble des énergies mobilisables sur la commune et non pas une seule d'entre elles.
- . La protection des intérêts liés aux eaux superficielles et souterraines, et plus généralement de l'environnement.
- . On ne peut pas définir une ZAEnR dans les parcs nationaux et les réserves naturelles, à l'exception des procédés en toiture.
- . On ne peut pas définir une ZAEnR pour l'éolien dans les zones de protection spéciales ou les zones spéciales du réseau Natura 2000

## 3. LA CARTOGRAPHIE

Les élus municipaux ont déjà commencé à réfléchir à l'implantation de ZAEnR sur la commune. Cette réflexion a, naturellement, été amorcée par l'étude de notre territoire afin de voir quelles sources d'énergie étaient les plus disponibles et pertinentes au vu de la typologie paysagère et des ressources.

Deux types d'énergies ont été retenues, le photovoltaïque en toiture et la géothermie de surface. Le périmètre respectif pour chacune des ZAEnR proposé par la municipalité : La surface intégrale de la commune .

Le photovoltaïque au sol, l'éolien, la biomasse et l'hydroélectricité ont été écartés préservant ainsi le paysage et l'outil de travail du monde agricole.